



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Nazaire, le 28/03/2024

N°1696

Transport maritime : Roland Lescure et Hervé Berville signent le pacte vélique avec la filière pour mettre à l'honneur les acteurs de la propulsion des navires par le vent.

Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie et de l'Energie et **Hervé Berville**, secrétaire d'État chargé de la mer et la biodiversité signent aujourd'hui le pacte vélique avec l'ensemble des acteurs. Le gouvernement confirme ainsi son soutien aux acteurs de la propulsion des navires par le vent, engagés dans la réduction de l'empreinte environnementale du secteur maritime, qui ont l'ambition de conquérir 30% des parts du marché mondial dans les prochaines années.

Le transport maritime permet d'assurer les approvisionnements stratégiques de la France et de l'Europe : 85% des importations et exportations européennes en volume arrivent ou partent par la mer. Bien qu'il soit le moyen de transport le plus performant en termes de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effets de serre à la tonne transportée par kilomètre, son impact environnemental reste significatif et représente 3% des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial.

Dans le cadre de la planification écologique, le gouvernement s'est fixé pour objectif de réduire l'impact carbone des flux logistiques, y compris du secteur maritime. L'une des solutions identifiées dans la récente feuille de route de décarbonation du maritime est l'utilisation de l'énergie du vent pour propulser les navires marchands. Immédiatement disponible et gratuite, celle-ci permet d'atteindre des niveaux importants de décarbonation, allant de 5% à 80%.

Un écosystème français s'est développé en France, fédéré autour de l'association Wind Ship, pour concevoir et produire des systèmes performants de propulsion par le vent, appuyé par des armateurs particulièrement volontaires pour les tester en développant une nouvelle offre de transport maritime décarbonée.

Le gouvernement accompagne depuis de nombreuses années l'émergence de cet écosystème, avec un soutien de 58 millions d'euros – via France 2030 - sur la recherche et le développement et la mobilisation des outils de garanties tels que le suramortissement vert à destination des armateurs. En parallèle la France portera au niveau européen des travaux réglementaires en faveur du développement de cette filière.

L'écosystème des acteurs véliques rassemble des start-ups, des PME et des grands groupes qui ont déjà investi 1 milliard d'euros dans les projets véliques et prévoient de doubler cet investissement dans les 5 prochaines années. En signant ce pacte les acteurs du transport maritime contribueront à la réindustrialisation du pays : au minimum 70% de la valeur ajoutée des systèmes véliques devra être réalisée en France.

Fruit d'un dialogue mené par la Direction générale des Entreprises (DGE) avec les industriels de la mer, ce pacte rassemble non seulement l'État et les acteurs véliques, à travers Wind Ship, Armateurs de France, le Groupement des industries de construction et d'activités navales, le Cluster Maritime Français mais aussi des représentants de l'écosystème maritime, logistique et financier indispensable au changement d'échelle du secteur : l'Association des utilisateurs du transport de fret, Bureau Véritas, Banque Populaire Grand Ouest – Crédit Maritime, CIC, Go Capital, Épopée Gestion, Atlante Gestion, et FIMAR.

[LIEN VERS LE PACTE](#)

Roland Lescure a déclaré : « *Le développement du secteur vélique français est une opportunité majeure de réindustrialisation verte. Avec ce pacte, l'Etat confirme qu'il va poursuivre son engagement de longue date pour le développement de cet écosystème ; afin de positionner la France en leader mondial sur ces technologies.* »

Hervé Berville a déclaré « *Cet écosystème illustre les compétences et le savoir-faire français en matière d'innovation technologique et industrielle pour le maritime. Il démontre l'engagement des entreprises françaises dans la transition. Je confirme le maintien de l'engagement de l'État pour les accompagner et faire du vélique français une référence pour la décarbonation du maritime.* »

Lise Detrimont, déléguée générale de l'association Wind Ship précise : « *Ce pacte constitue le signal déclencheur du changement d'échelle nécessaire à la consolidation d'un marché émergent et prometteur. Notre ambition est de créer plusieurs milliers d'emplois dans ce secteur tout en économisant 1 million de tonnes de CO2 d'ici 2030. Le suivi de ce pacte permettra de mesurer les progrès du secteur dans les 5 prochaines années* ».

Contacts presse :

Cabinet de Roland Lescure - 01 53 18 46 19 - presse@industrie.gouv.fr

Cabinet de Hervé Berville - 01 40 81 35 74 - presse.semb@ecologie-territoires.gouv.fr

Direction générale des Entreprises - 01 44 97 04 49 - presse.dge@finances.gouv.fr